

TO.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-164 DU 7 AVRIL 1997

Portant nomination de Monsieur
Gauthier BIAOU en qualité de
Directeur Exécutif du Centre Béninois
pour le Développement Durable
(CBDD).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 96- 241 du 21 juin 1996 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère du Plan de la
Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Mars 1997,

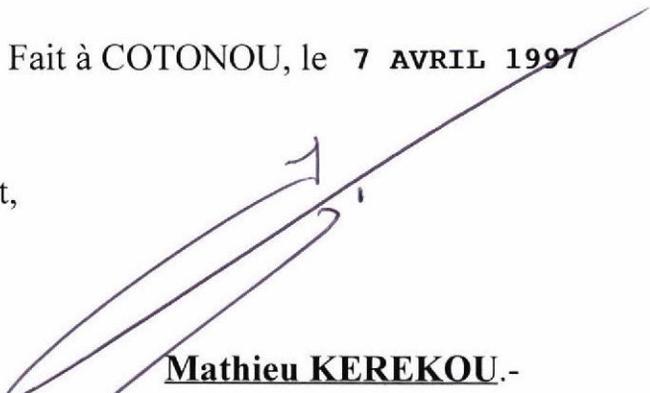
DECRETE :

Article 1er : Monsieur Gauthier BIAOU est nommé Directeur Exécutif du
Centre Béninois pour le Développement Durable (CBDD).

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 7 AVRIL 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi



Albert TEVOEDJRE

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MPREPE 4
autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3 INTERESSEE 1 JO 1.-